

## PROCEDURE DE CORRECTION DES OD COMPTABLES DANS SAGEPAIE

Cette documentation vise à vous détailler la procédure pour corriger vos OD comptables.

Lorsque vous éditez votre journal de contrôle ou votre journal de paie, vous constatez en dernière page un déséquilibre des totaux débits et crédits

Lorsque vous éditez votre journal de contrôle ou votre journal de paie, vous constatez que les comptes analytiques sont incomplets et certaines sommes apparaissent dans le compte 99999 ou ZZZZZ.

Voici comment régler ses différents problèmes.

En préambule, voici quelques informations à savoir :

1/ la modélisation comptable est compatible avec la plupart des logiciels comptables, qu'il soit de Sage, ou d'autres éditeurs. N'hésitez pas à nous demander pour vous le mettre en place.

2/ La modélisation comptable peut être revue avant ou après clôture, cela n'a pas d'importance, donc ne retardez pas votre clôture en cas de déséquilibre des OD ou d'oubli d'imputation analytique.

3/ Pour éditer un journal de contrôle, il peut se faire que cela soit avant clôture ou après clôture, la problématique est que ce journal édite tous les comptes même ceux à Zéro.

4/ Pour éditer le journal de paie, qui est strictement la même chose que le journal de contrôle sans les comptes à Zéro, alors il faut impérativement que votre paie soit clôturée sur le mois demandé.

---

### *Chapitre 1 : comment régler un déséquilibre des opérations diverses de paie.*

---

Pour corriger ce déséquilibre, il faut d'abord éditer 3 documents :

- Le livre de paie
- L'état résumé des cotisations
- Les OD en anomalie

Dans une OD, il doit y avoir au moins 2 pièces pour un contrôle plus efficace, c'est que nous allons voir dans notre exemple.

Dans la première pièce, les éléments correspondent au livre de paie.

## PROCEDURE DE CORRECTION DES OD COMPTABLES DANS SAGEPAIE

Référence	Libellé	Compte	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
Journal : PAI	JOURNAL DE PAIE	Période : Décembre 2019				Nature : OD Numéro de pièce : 1
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	64110000 Salaires Bruts	18399,84			
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	43100000 URSSAF		2952,22		
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	43730000 Pro BTP		875,21		
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	43750000 Mutuelle ALLIANZ		365,05		
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	42100000 Personnel. Rémunérations dues		15556,91		
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	64140000 Paniers (partie non soumise)	1076,40			
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	42500000 Avance et Acomptes		353,15		
PAIE 12/2019	ECRITURE DE PAIE	42700000 SAISIE SUR SALAIRE	240,03			
PAIE 12/2019	indemnité de transport	64141000 Indemnité de transport	0,00			
PAIE 12/2019	DGFIP	44010000 DGFIP		102,29		
PAIE 12/2019	ECITURES	43700000 IJSS CPAM			262,32	
		Total pièce	19716,27	20467,15		750,88

Si on prend la peine de regarder cette partie, on s'aperçoit qu'au débit on trouve le brut, les gains des rubriques non soumises comme dans notre cas, les paniers, les IJ CPAM ou de prévoyance estimées.

Ventilation par Salarié		Total				
Rubriques						
*	10 Catégorie = cadre					-1,00
*	20 Heures travaillées Cadres					-151,67
*	30 Heures société					-151,67
180	Salaire horaire	1698,70	1698,70	1895,88	1698,70	18678,19
2200	Heures supplémentaires 125%	336,00	294,00	195,31	168,00	1507,94
2250	Heures suppl. mensuelles 125%					1079,53
2500	Heures supplémentaires 150%					12,88
4000	Absence maladie					-235,20
5100	Absence congés payés CI-BTP	-457,35	-457,35	-510,43	-457,35	-4680,10
6100	Absence non rémunérée					-36,60
8140	IJSS Maladie brutes estimées					-281,12
8150	Déduction maintien du Net					-60,79
8200	Indemnisation maladie à 100%					1415,70
9510	Prime de panier chantier > exo	32,20	32,20	27,60	23,00	269,10
13000	Prime exceptionnelle	250,00	250,00	250,00	250,00	2000,00
14240	Indemnité de trajet Z3					45,81
14250	Indemnité de trajet Z4			100,20		100,20
* 19800	DSN - Travail rémunéré (hrs)	133,68	130,68	122,18	100,68	1191,93
* 19830	DSN - Durée abs non rémun (hrs)				21,00	109,80
* 19840	DSN - Salaire rétabli	2066,90	2024,90	2118,79	1889,70	21547,64
* 19860	DSN - Nb jrs calendaires PSS	31,00	31,00	31,00	31,00	341,00
<b>Total Brut</b>		<b>1859,55</b>	<b>1817,55</b>	<b>1958,56</b>	<b>1447,15</b>	<b>18399,84</b>

## PROCEDURE DE CORRECTION DES OD COMPTABLES DANS SAGEPAIE

* 79900	Exonération fiscale sur HS/HC	-336,00	-294,00	-195,31	-168,00	-1976,96
* 80600	Réintégration frais de santé	19,25	19,25	19,25	19,25	229,98
* 81000	Test allégement AF et Maladie	145,04	141,77	152,77	112,88	1435,18
84250	Avances IJSS nettes maladie					262,32
87200	Prime de panier chantier < exo	128,80	128,80	110,40	92,00	1076,40
90000	Acompte exceptionnel					-240,03
90100	Net négatif à reporter					113,12
* 97030	CP acquis N-2	10,00	7,00			222,00
* 97040	CP pris N-2	10,00	7,00			222,00
* 97000	CP acquis N-1	30,00	30,00	30,00	30,00	300,00
* 97010	CP pris N-1	24,00	24,00	24,00	24,00	239,00
* 97020	CP restants N-1	6,00	6,00	6,00	6,00	61,00
* 96960	CP acquis N / mois	2,50	2,50	2,50	2,50	27,50
* 96970	CP acquis N	22,50	22,50	22,50	22,50	235,00
* 96980	CP pris N					9,00
* 96990	CP restant N	22,50	22,50	22,50	22,50	226,00
* 98960	Prélèvement à la source					-102,29
* 98990	Extourne Net à Payer après PAS					-102,29
* 99000	Salaire net avant saisie	1553,56				2596,73
* 99090	Mise à jour des cumuls	584,00				1627,17
99100	Saisie sur salaire					240,03

Nous voyons que 2 anomalies sont repérées.

La rubrique 84250 est en gain et doit être au débit dans la modélisation comptable, hors il est au crédit, donc cela veut dire qu'il vient constituer un écart du double soit  $262.32 \times 2 = 524.64$

La rubrique 90100 est absente du fichier de paie donc

Présence	151,67	151,67	151,67	151,67	1538,37
Brut	1859,55	1817,55	1958,56	1447,15	18399,84
Cotisations salariales	434,79	430,41	424,22	316,30	4192,48
Cotisations patronales	889,90	877,77	1160,00	727,83	9718,50
Cotisation patronale sociale	889,90	877,77	1160,00	727,83	9718,50
Cotisation patronale fiscale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net à payer	1553,56	1515,94	1644,74	1222,85	15556,91
Net imposable	1184,00	1184,38	1427,69	1035,11	13156,66
Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des heures travaillées	133,68	130,68	122,18	100,68	1191,93
Total des hres supplémentaires	24,00	21,00	12,50	12,00	168,32
Total des hres complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des heures d'absence	41,99	41,99	41,99	62,99	514,76
Absence	41,99	41,99	41,99	62,99	514,76
Congés acquis dans le mois	2,50	2,50	2,50	2,50	25,00
Congés pris dans le mois	7,00	7,00	7,00	7,00	72,00
Total des heures de présence	151,67	151,67	151,67	151,67	1538,37
Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût total	2749,45	2695,32	3118,56	2174,98	28118,34
Total allégement	-74,14	-69,17	105,45	-35,89	-72,61
ETP (Equivalent Temps Plein)	1,00	1,00	1,00	1,00	10,14
Nombre de salariés					11

Les sommes en négatif du livre de paie dans les non-soumises, doivent être au crédit du compte.

Comme le net à payer, les régularisations nettes, le prélèvement à la source et les saisies sur salaire, sauf si celle-ci constitue un remboursement de la rubrique, exemple : une saisie sur salaire ayant été régularisé en gain pour le salarié car trop précompté.